

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit:

“PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

“Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant:

“Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.”

Le greffier lit le titre de ce bill.

A ce bill la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:

“Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la cinquième session du dix-huitième Parlement du Canada par le discours suivant:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Je vous remercie au nom de Sa Majesté le roi de la façon avec laquelle vous avez satisfait aux exigences de la période critique que nous traversons. Par la sanction de mesures nécessaires à la défense du Canada, vous avez accompli un devoir national essentiel. En pourvoyant volontairement à la collaboration efficace du Canada aux côtés de la Grande-Bretagne et de la France dans une guerre dont le but est de résister à l'agression, vous avez pris une décision d'une extrême importance. La promptitude avec laquelle vous avez agi démontre indubitablement qu'un peuple libre, par l'intermédiaire de ses représentants à un parlement libre, peut faire face aux graves et pressantes nécessités de la guerre.

*Membres de la Chambre des communes,*

Je vous remercie des crédits que vous avez votés pour répondre aux besoins résultant de l'état de guerre.

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

La population du Canada, je le sais, affrontera l'avenir avec calme et un courage résolu. Les jours de tension et d'anxiété que lui réserve l'avenir constitueront inévitablement une suprême épreuve de persévérance et de détermination nationales.

En clôturant cette session spéciale de guerre, je prie la Divine Providence, dans sa sagesse infinie, de protéger et guider le pays, uni en un effort suprême pour aider à la défense et à la sauvegarde des libertés du genre humain.

Son Honneur, le Président du Sénat, dit alors:

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

C'est le bon plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'au lundi, le vingt-troisième jour d'octobre prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'au lundi, le vingt-troisième jour d'octobre prochain.